



MISE EN CANDIDATURE

Prix *Femmes, vie et démocratie municipales*

Présentation

Ce prix reconnaît l'engagement de personnes, de groupes ou d'organismes ayant mené des actions pour encourager et promouvoir la participation et l'inclusion des femmes au sein de la vie municipale et de sa démocratie.

Admissibilité

Sont admissibles les projets, les activités ou encore les personnes d'exception dans les domaines suivants :

- la mise en place ou la promotion de mesures telles que la conciliation travail-famille, la communication inclusive (par exemple l'écriture épicienne), etc.;
- l'organisation d'activités de sensibilisation sur la parité ou sur l'importance de l'implication ou de la participation citoyenne féminine dans la vie et la démocratie municipales;
- la sensibilisation à l'importance ou la promotion de l'implication des femmes en politique municipale auprès de celles-ci ou du grand public;
- la réalisation d'une activité de reconnaissance pour l'engagement de femmes impliquées dans la démocratie municipale;
- le rôle exercé dans la promotion de l'engagement des femmes dans l'exercice de la vie ou de la démocratie municipales;
- le rôle exercé et le niveau d'implication dans la communauté ou au sein d'un organisme municipal, à l'échelle locale ou nationale;
- les réalisations, la carrière remarquable ou l'impact d'une personne sur la participation des femmes à la démocratie ou à l'administration municipales.

Les projets ou les activités doivent avoir été réalisés, en tout ou en partie, entre le 21 septembre 2024 et le 22 février 2026. Ils peuvent être d'envergure locale, régionale ou nationale.

Pour être admissible, un projet doit être conforme aux lois et aux règlements en vigueur.

Participant·es et participant·s

Participant·es et participant·s admissibles

- Individus ou groupes de la société civile, personnes inspirantes
- Membres du personnel municipal
- Organismes à but non lucratif (OBNL)

Participant·es et participant·s non admissibles

- Membres d'un conseil municipal ou d'un conseil d'arrondissement
- Membres d'un conseil de MRC ou de communauté métropolitaine
- Personnes décédées — un Mérite municipal ne peut être remis à titre posthume

Critères d'évaluation

1. La contribution de la réalisation ou l'influence sur la participation féminine à la vie et à la démocratie municipales

Le jury appréciera comment la réalisation ou l'influence de la personnalité d'exception a contribué à encourager et à mettre en valeur la participation féminine à la vie et à la démocratie municipales.

2. Le caractère exemplaire de la réalisation

Le jury estimera en quoi la réalisation soumise peut devenir une source d'inspiration pour les autres municipalités du Québec ou pour d'autres personnes.

3. Le caractère novateur de la réalisation

Le jury évaluera les éléments novateurs qui composent l'initiative, à savoir comment elle se distingue des façons de faire habituelles et des réalisations passées.

Déposer une candidature

À noter que chaque candidature doit être présentée par la municipalité ou l'arrondissement directement concerné.

Document obligatoire

Une lettre d'appui signée par au moins une élue ou un élu municipal et une officière ou un officier de la municipalité¹ (une numérisation est également acceptée).

Pensez prévoir assez de temps pour recevoir l'approbation souhaitée.

Le formulaire de mise en candidature doit être dûment rempli et transmis avant le **22 février 2026**.

¹ Les coordonnées des élu·es et élu·s se trouvent habituellement sur le site Internet de la municipalité concernée. Pour joindre une officière ou un officier, vous pouvez contacter la réception de cette même municipalité.



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Prix Femmes, vie et démocratie municipales

SECTION 1A – IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ OU DE L'ARRONDISSEMENT	
Nom complet	
Population	
Région administrative	
SECTION 1B – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE À LA MUNICIPALITÉ	
Nom de la personne responsable du dossier de candidature à la municipalité ou à l'arrondissement	
Titre	
Adresse professionnelle	
Code postal	
Numéro de téléphone	
Courriel professionnel	
SECTION 2A – PRÉSENTATION DU PROJET	
Nom du projet pour la participation féminine à la vie démocratique municipale	
Période de réalisation du projet	
Si applicable, veuillez ajouter un hyperlien vers une page Web traitant du projet	
Si applicable, veuillez préciser le nom des partenaires du projet	
SECTION 2B – PRÉSENTATION DE LA PERSONNE CANDIDATE	
Nom de la personne, du groupe ou de l'OBNL	
Si applicable, nom de la personne représentant le dossier de candidature pour le groupe ou l'OBNL	
Poste occupé	
Courriel	
Numéro de téléphone	



SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE

Décrivez le projet, la personne, le groupe ou l'organisme en précisant comment il contribue à encourager et à mettre en valeur la participation féminine à la vie démocratique municipale. Présentez toutes les informations quantitatives pertinentes à une analyse juste et factuelle du dossier de candidature **(400 mots au maximum)**.

Démontrez comment la réalisation, la personne, le groupe ou l'organisme a contribué au mieux-être de la collectivité. Précisez quelles ont été les retombées sur le milieu **(400 mots au maximum)**.



SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE (SUITE)

Décrivez en quoi l'activité réalisée revêt un caractère novateur, c'est-à-dire qu'elle apporte quelque chose de nouveau, d'original ou d'inédit par rapport aux façons de faire et initiatives déjà déployées au Québec **(400 mots au maximum)**.

SECTION 4 – PROMOTION DE LA RÉALISATION

Chaque candidature doit être accompagnée de photos :

- Une image de la personne candidate ou du groupe de type professionnel
- Une à quatre photos permettant d'illustrer la réalisation et ses retombées positives pour la communauté

Celles-ci doivent respecter les conditions suivantes :

- Format JPEG
- Résolution minimale de 1 280 x 720 pixels

Les photos doivent être transmises en pièces jointes avec le formulaire de mise en candidature.



SECTION 5 – DÉCLARATION DE LA PERSONNE QUI PRÉSENTE LA CANDIDATURE

- ☐ Je certifie que la municipalité candidate a été informée du dépôt de la candidature.
- ☐ Je certifie que les responsables du projet ont été informés du dépôt de la candidature.
- ☐ Je certifie que tous les renseignements fournis sont exacts et que le projet soumis répond aux critères d'admissibilité définis dans l'appel de candidatures. Je comprends que toute inexactitude quant aux renseignements fournis ou toute fausse déclaration peut entraîner le rejet de la candidature ou l'annulation de la décision rendue.
- ☐ J'autorise le Ministère à utiliser l'ensemble du matériel fourni (informations, photos, etc.) pour la promotion du Mérite municipal. Je consens à ce que ce matériel soit rendu public.

Nom en lettres moulées	
Date	
Signature	

Soumettez votre candidature par courriel à l'adresse
meritemunicipal@mamh.gouv.qc.ca.

Vous devez joindre vos photos et un des deux documents obligatoires à votre envoi.